

**DEPARTEMENT  
DU NORD**



**COMMUNE DE WALLERS ARENBERG**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL***

-----

CONSEILLERS ELUS :  
**29**

L'An Deux Mille Vingt-trois, le douze du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de WALLERS ARENBERG s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de l'Hôtel de Ville, conformément à la loi.

CONSEILLERS EN EXERCICE  
**29**

***Étaient présents (24)*** : Salvatore CASTIGLIONE, Maire, Cécile DEHOUCK, Tonino RUNCO, Magalie DUTRIEUX, Jean Pierre SELVEZ, Suzel JAWORSKI, Vincenza CASTIGLIONE, Géry CATTIAU, Christophe DEHOUCK, Adjoints, Chantal SAEGERMAN, Jean-Pierre ABRAHAM, Marc STIEVENARD, Conseillers Municipaux Délégués, Marie-Pierre VARLEZ, Hermeline BOUTELIER, Armel BISIAUX, Bénédicte COTTEL, Emile LAURENT, Serge HARDY, Laurent STAQUET, Mathieu DECARPENTRY, Laurence SZYMONIAK, Catherine DEMEURISSE, Fabienne BENOIT, Dominique NICODEME, Conseillers Municipaux.

CONSEILLERS PRESENTS :  
**24**

***Étaient Excusés (4)*** : Yoann HOCHEDÉZ (procuration à Marc STIEVENARD), Aurore DUSSART (procuration à Tonino RUNCO), Bernard CARON (procuration à Salvatore CASTIGLIONE), Cathy GOUPIL (procuration à Magalie DUTRIEUX).

***Était Absent (1)*** : Marc BAUDRY.

Président de la séance : Salvatore CASTIGLIONE - Secrétaire de la séance : Marc STIEVENARD.

Date d'envoi de la convocation : 05/12/2023.

**Objet : Approbation de la nouvelle organisation des services municipaux**

**Rapporteur : Salvatore CASTIGLIONE, Maire**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 29 novembre 2023 ;

Considérant la volonté de la ville d'appréhender de manière plus transversale les politiques publiques qui conditionnent son action au niveau local, au regard d'un contexte réglementaire en constante évolution ;

Considérant la volonté de la collectivité de restructurer ses services au sein de pôles de compétences, afin de garantir davantage de cohérence et une meilleure complémentarité au cœur de son administration ;

Considérant que la collectivité s'est engagée dans une démarche participative d'élaboration de projets de service qui ont permis l'identification d'axes d'amélioration et de dégager des feuilles de route déclinées en plan d'actions pour chaque pôle et chaque service de la collectivité ;

Considérant la nécessité de revoir l'organisation interne de la collectivité ;

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des voix :***

- ***APPROUVE la nouvelle organisation des services à compter du 1er janvier 2024 ;***
- ***ADOpte le nouvel organigramme des services à compter du 1er janvier 2024 ;***
- ***CHARGE Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services, chacun en ce qui le concerne de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.***

**Au registre sont les signatures  
Pour extrait conforme et certification du  
caractère exécutoire de la présente délibération.**

**A Wallers Arenberg, le 12 décembre 2023  
Le Maire,  
Salvatore CASTIGLIONE**